



CITE DE MONTRÉAL

EGOUTS

Avis Public est par le présent donné que l'on se propose de construire immédiatement des égouts dans les rues suivantes, savoir:

Désery, à partir de la rue Ontario à la rue Nolan et la rue Forsyth à partir de la rue Désery à a rue St-Germain.

L'Avenue du Boulevard, à partir de la rue Décarie, via le chemin St-Luc, à la limite de Westmount.

Les propriétaires qui désirent faire des raccordements devront en donner avis à l'inspecteur de la Ville sans retard.

Le tout suivant le règlement No. 298, concernant les égouts.

STUART HOWARD,
Sur. des Egouts.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité,
Hôtel-de-Ville
Montréal, 13 Janvier 1911.



CITÉ DE MONTRÉAL

Soumission pour Egoût

Des Soumissions cachetées adressées au bureau des Commissaires, seront reçues à leur bureau à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à midi, vendredi, le 20 janvier 1911, pour la construction d'un égout de 2 x 3 pieds, dans les rues ci-dessous mentionnées avec les raccordements nécessaires suivant les profils et devis que l'on peut voir au bureau du Surintendant des égouts, à savoir: l'Avenue du Boulevard de l'avenue Décarie, via le chemin St-Luc, à la limite de Westmount.

Les soumissions seront ouvertes par les Commissaires, en présence des intéressés à leur assemblée régulière, dan leur salle de réunion, à midi, vendredi le 20 janvier 1911.

La plus basse ou aucune des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Toutes informations requises seront fournies au bureau du Surintendant des égouts. Le tout suivant le règlement 298.

Par ordre du Bureau,
L. N. SENEAL,
Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville.
Montréal, le 10 janvier 1911.



CITY OF MONTREAL

SEWERS

Public notice is hereby given that it is proposed to construct in the indermentioned streets namely .

Desery street, from Ontario to Nolan and Forsyth from Desery street.

Boulevard avenue, from Décarie avenue, via St. Luke Road, to the limits of Westmount.

The proprietors wishing connections must notify the City Surveyor at once.

All in accordance with by-law No. 298 concerning sewers.

STUART HOWARD,
Supt. of Sewers.

City Surveyor's Office,
City Hall.
Montreal, Jan. 13th 1911.



CITY OF MONTREAL

Tenders for Sewers

Sealed Tenders addressed to the Board of Commissioners, will be received at their office, City Hall, until noon, Friday, January 20th 1911, for the construction of a 2 x 3 feet sewer in the undermentioned streets, with the necessary connections, according to the sections and specifications on view in the office of the Superintendent of Sewers viz: Boulevard avenue, from Décarie avenue, via St. Luke Road, to the limits of Westmount.

The tenders will be opened by the Commissioners, in the presence of the interested parties, at their regular meeting, in their Board room, at twelve o'clock, noon, on Friday, January 20th, 1911.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

All information required will be given at the office of the Superintendent of Sewers, the whole in accordance with By-Law 298.

By order of the Board,
L. N. SENEAL,
Secretary.

Commissioners' Office,
City Hall.
Montreal, January 10th 1911.